



Projet INCO-WADEMED
Actes du Séminaire
Modernisation de l'Agriculture Irriguée
Rabat, du 19 au 23 avril 2004



**Un exemple d'action de coopération française pour le
renforcement des compétences des associations d'usagers
de l'eau : formations et échanges d'expériences menés
par l'Union des associations syndicales autorisées
(UASA) de 1996 à 2002**

R. Roussies¹, S. Gay², M. Ducrocq³, P. Garin⁴

¹ Union d'ASA du Lot, 430 Avenue J. Jaurès – BP 199, 46004 Cahors Cedex, France

² Chambre d'Agriculture du Lot, 430 Avenue J. Jaurès – BP 199, 46004 Cahors Cedex, France

³ Cemagref- Groupement d'Aix en Provence, France

⁴ Cemagref – UR Irrigation, Montpellier, France

E-mail : uasa@lot.chambagri.fr

Résumé - Au cours du séminaire de Marrakech sur la gestion participative en irrigation, de décembre 1995, des représentants d'associations françaises d'irrigants avaient exposé leur expérience et ont été sollicités par le ministère marocain de l'agriculture via le CEMAGREF, pour former des responsables d'associations marocaines d'usagers de l'eau. Les associations d'irrigants françaises, (les associations syndicales autorisées et leurs unions), sont décrites et les missions de maître d'ouvrage délégué assumées par l'Union des associations syndicales autorisées du Lot dans le département sont exposées. Ces actions sont resituées dans un contexte historique d'émergence de la cogestion de la politique agricole par les organisations professionnelles agricoles en France. Des agriculteurs engagés dans les institutions impliquées dans l'agriculture (crédit, foncier, agrofourniture, agroalimentaire et marchés) ont contribué ainsi à la modernisation de ce secteur. L'expansion de l'irrigation a ainsi été soutenue politiquement et financièrement. Dans le Lot, l'Union des associations syndicales autorisées a servi de porte-voix à des leaders paysans convaincus que des aménagements collectifs d'irrigation étaient indispensables pour accroître et sécuriser la ressource en eau, et implanter des productions à haute valeur ajoutée. De 1996 à 2002, des actions de coopération ont été menées par l'Union des associations syndicales autorisées et la chambre d'agriculture du Lot avec les offices régionaux de mise en valeur agricole du Maroc. Des formateurs de techniciens d'associations d'usagers de l'eau ont été initiés aux aspects techniques, organisationnels et juridiques de la gestion de périmètre irrigué, aux fonctions d'appui aux associations d'irrigants et au conseil en irrigation. Centrée sur l'irrigation, cette approche a montré ses limites et les partenaires français ont souhaité l'élargir au repérage et à l'accompagnement de projets de développement agricole (comprenant aussi l'amélioration de la desserte en eau), lancés par des leaders paysans. Des ateliers divers ont été organisés, - la production de melon, l'achat collectif d'une ensileuse, etc. Cette approche est-elle pertinente dans le contexte marocain? Comment repérer les agriculteurs leaders? Faut-il améliorer leurs compétences et dans quels domaines, pour leur confier quels rôles? Comment prendre en charge l'accompagnement de ces personnes dans leur projet?

Mots clés : Renforcement de compétences, association d'usagers de l'eau, coopération française, for-

mation, gestion de périmètre irrigué, office régional de mise en valeur agricole, organisation professionnelle agricole, France, Lot, Maroc.

1 Introduction

Lors du séminaire sur " la gestion participative de l'irrigation ", co-organisé par l'Administration du Génie rural au Maroc et la Banque mondiale, à Marrakech, en 1995, l'expérience française en matière d'appui à la création et la gestion des associations d'irrigation était illustrée par trois présentations, dont celle relatant l'exemple des SAR¹ et celle de l'Union des associations syndicales autorisées du Lot. Suscitant immédiatement l'intérêt de quelques responsables des offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) et de responsables agricoles présents, ce séminaire a donné suite à un projet d'appui aux associations d'irrigants financé par le ministère français des affaires étrangères entre 1996 et 2002. Les principaux bénéficiaires en ont été les conseillers d'irrigation auprès des associations d'usagers de l'eau agricole et des agriculteurs membres du bureau de l'association. Nous faisons ici le bilan de ce projet.

Les missions de l'Union des associations syndicales autorisées auprès de ses membres depuis sa création sont décrites. Mais, pour mieux cerner les conditions d'exercice de ces missions, le rôle des autres institutions, notamment les organisations professionnelles agricoles, dans la définition des options de développement agricole doit être précisé. On montrera en particulier que l'expansion de l'irrigation et notamment de l'irrigation collective n'a pas été considérée comme une finalité en soi mais comme un moyen au service d'une ambition de développement.

Ensuite, sont présentées les actions de coopération entre le département du Lot et le Maroc. Au début, ont eu lieu des formations de formateurs pour les futurs conseillers d'irrigation des associations d'usagers de l'eau agricole. Mais à la lumière de leur mode d'intervention en France, les techniciens et les professionnels agricoles du Lot ont tenté ensuite d'élargir cette coopération vers la finalité de l'irrigation, c'est-à-dire offrir des opportunités pour des projets de développement. Le défi était alors d'aider les partenaires marocains à repérer des porteurs de projets parmi la population agricole de leur secteur, et à identifier les besoins d'appui. Les potentialités et les limites de cette approche seront illustrées par des exemples.

2 Missions de l'Union des associations syndicales autorisées et des organisations professionnelles agricoles dans le développement de l'agriculture irriguée du Lot

2.1 Les associations syndicales autorisées dans le secteur de l'irrigation en France

D'après le recensement général de l'agriculture, 1,576 million ha étaient irrigués en l'an 2000 en France, dont environ 356 000 ha par des réseaux collectifs gérés par des associations syndicales autorisées (Loubier, 2003[1]). Ces associations sont des groupements de propriétaires fonciers, constitués pour l'exécution et l'entretien à frais communs de travaux immobiliers² tant d'utilité publique que d'utilité collective, comme l'irrigation. Elles sont principalement régies par une loi de 1865 et un décret d'application datant de 1927, suffisamment souples pour être applicables aux contextes technico-économiques d'aujourd'hui. On compte aujourd'hui environ 1 950 associations

¹ Celle de la CACG, par M. Heritier

² Article 1 (J.O.R.F 1865)

syndicales autorisées d'irrigation, dont environ 1 000 de systèmes gravitaires anciens et 950 de réseaux d'irrigation sous pression (Garin *et al.*, 2001[2]) (tableau 1).

TAB. 1 – Caractéristiques des associations syndicales autorisées (ASA) selon le mode de distribution de l'eau.

Mode de distribution	Surface équipée totale (ha)	Surface irriguée totale en 2000 (ha)	Nombre moyen de propriétaires par ASA	Superficie moyenne irriguée par ASA
Réseau gravitaire*	194 000	90 000	95	90
Réseau sous pression	365 000	266 000	52	280

* y compris systèmes mixtes, avec des secteurs en réseau sous pression

En France, quelques réseaux gravitaires datant de plus d'un siècle couvrent plusieurs milliers d'ha et concernent des milliers de propriétaires adhérents. Mais dans ce cas, l'implication effective des adhérents à la gestion est faible, comme l'atteste la participation insuffisante aux assemblées générales. L'essentiel des décisions est assumé par les quelques élus du Syndic, assistés d'une équipe technique salariée.

Cependant, la plupart des associations sont de petites structures, qui regroupent 20 à 70 propriétaires. Pour les réseaux sous pression récents, cet effectif permet de couvrir des périmètres de 50 à 400 ha. Cette limitation est maintenant délibérée car l'expérience a révélé que sur les périmètres plus étendus, dispersés sur plusieurs communes, les agriculteurs se connaissent moins les uns les autres, leurs relations sociales sont plus distendues, les risques de comportements opportunistes sont plus forts, l'engagement dans la vie associative pour le bien commun peut être moins fort. Nous avons ainsi constaté que dans les très petites associations syndicales autorisées, de moins de 10 adhérents, les agriculteurs choisissaient sciemment de ne pas faire de provision de maintenance lourde sur leur réseau, car ils savent être capables de faire jouer rapidement la solidarité financière entre eux. Cette stratégie disparaît dans les associations syndicales autorisées plus grandes, car la solidarité financière serait beaucoup plus difficile à mettre en œuvre. C'est dans cette gamme de petite et moyenne structures que se situent la plupart des associations syndicales autorisées du Lot.

2.2 L'irrigation collective dans le Lot

Dans le département du Lot, l'accès à l'irrigation était un passage obligé pour que les agriculteurs s'insèrent dans les filières de production à haute valeur ajoutée, développées dans la région (tabac, melon, fraise...). Mais l'irrigation a été aussi un moyen pour sécuriser des systèmes de production plus traditionnels comme l'élevage, et une opportunité pour l'expansion de grandes cultures comme le maïs.

3 Les actions de coopération entre le Lot et le Maroc : de la formation de conseillers en irrigation à la sensibilisation au rôle de la profession agricole dans le développement agricole

3.1 Des actions adaptées aux besoins locaux

Chronologiquement, les actions de coopération ont d'abord porté sur la formation des formateurs – agents des ORMVA, membres de droit du bureau des associations d'usagers de l'eau agricole – de conseillers d'irrigation auprès des associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA). L'objectif initial était de former des agents susceptibles de vulgariser les techniques modernes d'irrigation, dans un souci d'économie d'eau. Puis, au fur et à mesure des formations et en étroite concertation avec les partenaires français (Union des ASA du Lot et Chambre d'agriculture du Lot), il est apparu que la réussite de cette action reposait en priorité sur une structuration des AUEA afin qu'elles jouent pleinement leur rôle en matière d'agriculture irriguée et même, à terme, dans le développement rural. Pour cela, le partenaire français mettait à la disposition de ses homologues marocains son expérience dans l'organisation des associations d'irrigants (les ASA) et de dynamisation du secteur associatif professionnel.

3.2 Un projet sur le moyen et le long terme : deux prérequis

Le transfert d'expérience à la base de cette action de coopération repose sur une confiance réciproque entre les acteurs marocains et français, conseillers ou agriculteurs, et une connaissance partagée des contextes locaux. Plusieurs actions ont favorisé cette connaissance mutuelle des contextes et des hommes :

- missions régulières au Maroc de conseillers de développement français auprès de leurs homologues marocains et de certaines AUEA émergentes, chaque binôme de conseillers français travaillant toujours avec les mêmes AUEA ;
- stages en France des conseillers marocains, auxquels ont été progressivement associés des agriculteurs membres des bureaux des AUEA, axés sur la présentation des structures associatives agricoles (ASA, coopérative, CUMA, etc.), sur leur fonctionnement, sur des rencontres avec des agriculteurs français représentants de ces structures ;
- session de formation au Maroc aux techniques et aux outils de communication pour des conseillers marocains.

Cette forme de coopération s'inscrit dans le moyen et le long terme et ses résultats sont difficilement quantifiables. Si l'on s'en tient à la seule motivation des agriculteurs associés aux actions décrites ci-dessus et aux initiatives ultérieures prises par certains d'entre eux, y compris dans le domaine du développement rural, les perspectives sont prometteuses dans la plupart des périmètres concernés. Le contexte climatique du Maroc, marqué depuis de nombreuses années par une répétition alarmante des années sèches, aggrave les contraintes liées à la pénurie d'eau. Cette situation peut accélérer considérablement l'implication des AUEA dans la cogestion de cette pénurie d'eau et dans le recours à des pratiques économes en eau, voire dans une réflexion d'ensemble sur les systèmes cultureux et l'agriculture irriguée en général.

3.3 Les moyens mis en œuvre

Le principe retenu s'appuie sur le jumelage, sous l'égide des ORMVA marocaines concernées et la Chambre d'agriculture du Lot. Sont impliqués des offices de mise en valeur agricoles marocains (Loukkos, Marrakech, Tadla, Doukkala, Souss Massa), et la région du Moyen Sebou, sous l'égide

de la DPA de Fès.

La Chambre d'agriculture du Lot a désigné des techniciens agricoles affectés chacun à une région marocaine, et les fédérations d'AUEA du Maroc ont choisi des techniciens d'AUEA et des responsables professionnels gestionnaires de ces AUEA, pour mettre en œuvre le programme. Ainsi, ce groupe constitué, et suffisamment pérenne a pu échanger et venir notamment en France pour des périodes d'une à deux semaines.

Au cours de ces échanges, ont pu être abordés, d'une part, les réalisations techniques dans le domaine de l'irrigation et le fonctionnement de réseaux collectifs – conception de départ, méthode de gestion de l'irrigation au cours du temps –, d'autre part, la découverte de l'organisation professionnelle française dans le domaine du développement agricole – notamment la structuration des institutions et leur historique depuis les années 1960.

La finalité n'était pas de transposer les systèmes d'organisation ou des réalisations, mais de faire découvrir l'évolution du département à travers son agriculture et la motivation de ses organisations professionnelles. En effet, celles-ci s'appuient sur des valeurs de mutualisme et de coopération, fondamentales pour orienter leurs modes d'intervention, et sur le principe de la négociation systématique entre profession et administration, à tous les niveaux de décision (département, région, Etat).

3.4 Les réalisations

La forte implication de l'ensemble des partenaires est allée bien souvent au-delà du cadre des conventions de coopération.

De manière synthétique, nous pouvons rappeler les actions que nous considérons comme très positives.

Tout d'abord, dès 1997, ont eu lieu des échanges de savoir-faire par la formation de techniciens marocains venus dans le Lot sur la gestion des associations syndicales autorisées du Lot réalisée par leur Union : genèse d'un projet d'irrigation et sa faisabilité, méthode appliquée pour gérer et recouvrer des redevances, mode de financement de l'ensemble des travaux. Ces formations ont eu pour but d'apporter aux fédérations d'AUEA marocaines les méthodes d'autogestion décrites dans le principe de la gestion participative des irrigants. Ces méthodes sont actuellement relativement bien mises en œuvre par certaines fédérations d'AUEA, notamment dans les zones de petite et moyenne hydraulique.

Ensuite, les responsables et les techniciens marocains se sont appropriés les techniques de micro-irrigation, aujourd'hui de plus en plus nécessaires notamment dans le Sud marocain afin d'aboutir à des économies importantes de l'eau d'irrigation. Ces pratiques supposent une gestion beaucoup plus fine et surtout collective des réseaux d'irrigation.

Dans certaines régions – Souss-Massa, Marrakech, Loukkos – des rencontres ont été organisées avec des opérateurs commerciaux, notamment dans le secteur des fruits et légumes. Les contacts établis laissent présager de futurs contrats, par exemple sur la fraise et le melon, pour exporter ces produits en France à des périodes très complémentaires de la production agricole du Lot.

Certaines fédérations marocaines, au-delà de leur mission de gestion de l'eau, œuvrent dans le développement des productions agricoles et de nouvelles techniques. La coopération actuelle leur a permis de mettre en place de nouvelles méthodes – comme l'ensilage du maïs, soutenu dans la région du Souss-Massa grâce à la fourniture d'ensileuses automotrices par le département du Lot –, la formation de techniciens dans des productions innovantes – comme le lait de chèvre en vue de la fabrication fromagère. Ces exemples pourraient se démultiplier dans d'autres filières de productions agricoles. D'ailleurs, des techniciens agricoles marocains ont été accueillis en France pendant plusieurs semaines pour perfectionner leurs connaissances dans ces domaines.

3.5 Une coopération évolutive

L'excellence des relations établies avec des acteurs locaux permet d'adapter les moyens mis en œuvre aux réels besoins du terrain.

Aujourd'hui, nous pouvons constater, que ce réseau entre les organisations marocaines actives dans le développement rural et la mise en valeur agricole, et la Chambre d'agriculture du Lot et l'Union des associations syndicales autorisées est le fruit d'un fort investissement dans les relations humaines s'inscrivant dans la durée, durée nécessaire afin qu'un climat de travail et de confiance s'établisse. Nous percevons à ce jour, que la bonne connaissance des méthodes agricoles et de l'organisation locale permet à chacun d'être plus efficace dans les actions demandées, tout en respectant l'histoire, les cultures et les politiques agricoles définies.

Références

- [1] Loubier S. 2003. Gestion durable des aménagements d'hydraulique agricole : conséquences sur la tarification et les politiques publiques en hydraulique agricole. Thèse d'économie du développement agricole, agro-alimentaire et rural. Université de Montpellier I, Cemagref, Montpellier, France. 338 p.
- [2] Garin P., Loubier S., Gleyses G., Platon J.P., Lunet de Lajonquière Y., 2001. Les associations syndicales autorisées : bilan d'étude sur leur fonctionnement et leur stratégies de maintenance. Cemagref. Série irrigation, Rapports, janvier 2001. Montpellier, France. 57 p.